

exemple, ils auraient créé de belles fortunes. Nous en avons la preuve dans la fabrication des superphosphates et des poudres d'os.

Ces engrais, comme nous l'avons déjà fait connaître, emploient à leur préparation de nombreuses et riches manufactures; les capitaux qu'ils exigent sont très-importants; cependant ils ne sont ni plus fertilisants, ni plus abondants que ne le seraient les engrais de poissons convenablement recueillis et préparés: ils sont même inférieurs à ceux-ci en ce que leur prix de revient est beaucoup plus élevé. Ainsi, le quart de superphosphate revient au fabricant à environ \$1, celui de poisson ne lui revient pas à plus de 35 centimes; environ le tiers du précédent. Il n'y a donc aucun doute qu'une compagnie, qui se formerait pour la fabrication de l'engrais de poissons, ferait de très-brillantes affaires et pourrait disséminer ces riches matières fertilisantes sur toute la surface du pays.

Mais en attendant qu'une semblable manufacture se forme, que les cultivateurs qui peuvent tirer parti des débris de poissons ne les laissent pas perdre—qu'ils les fassent servir à la fertilisation de leurs terres. Il n'est pas nécessaire pour cela de grands frais de manipulations. Voici un procédé très-simple usité dans plusieurs localités. Nous le recommandons spécialement.

Il consiste à recueillir les déchets, à les enterrer dans une tranchée profonde et à les y laisser pourrir pendant deux à trois mois. Au bout de ce temps, on les mélange avec la terre qui les recouvrait et ils sont prêts à être employés. Sur les céréales ils ont d'excellents effets, mais c'est sur les navets qu'ils produisent leurs meilleurs résultats. Dans ce dernier cas, ils sont mélangés avec la terre du sillon sur lequel la graine de navet sera semée.

REVUE DE LA SEMAINE

Une lettre de Rome nous annonce la réouverture du Parlement italien. Il n'y avait que 102 députés à la première séance. L'un des premiers actes du ministère a été la présentation du projet de loi sur la suppression des ordres religieux et la confiscation de leurs biens.

"Suivant ce projet de loi, dit la lettre que nous avons sous les yeux, la suppression des ordres religieux dans la ville et la province de Rome serait faite comme dans le reste de l'Italie. Il n'y aurait d'exception que pour les maisons où habitent les généraux et les procureurs-généraux d'ordres et pour les maisons des ordres étrangers. Ces maisons conserveraient leurs biens, mais sans pouvoir les augmenter et sans être reconnues comme personnalité civile.

"Les édifices appartenant aux maisons supprimées resteraient à la disposition des membres de ces maisons jusqu'au moment où leur pension aurait été liquidée. Cette liquidation devrait être faite dans le délai d'une année. Les biens seraient convertis en rente publique aliénable. Le gouvernement pourrait concéder à la municipalité quelques-uns des édifices des corporations pour être affectés à des écoles publiques. Parmi les religieux des ordres possédants, ceux qui sont prêtres recevraient une pension de 600 francs (\$120), les laïques de 300. Parmi les ordres mendiants, ceux qui sont prêtres recevraient une pension de 300 francs, les convers ou laïques de 150 francs. Sur cette somme serait prélevé l'impôt sur le revenu de 30 par 100, et puis on aurait soin de faire comme dans le reste de l'Italie, où certains religieux ne reçoivent absolument rien depuis des années."

Il est impossible de pousser plus loin l'iniquité de la spoliation la plus éhontée. Ces ordres religieux, fondés ou en-

tretenus par la munificence des Papes et la charité des catholiques, ne devaient rien au gouvernement italien, leurs biens mêmes n'étaient en général que des dépôts qu'ils devaient remettre intégralement à leurs successeurs; ils appartenaient aux catholiques de tous les pays, et en spoliant les ordres religieux, le gouvernement italien commet un vol manifeste envers la chrétienté.

Ce n'est encore, il est vrai, qu'un projet de loi, et comme tel il subira des amendements; mais il faut reconnaître que ce projet a été présenté par le parti modéré, et si quelques changements y sont apportés, ce ne sera certainement pas pour l'avantage des ordres religieux. Les révolutionnaires sont puissants dans les Chambres italiennes, et ils pourraient bien forcer le ministère à se montrer plus sévères envers les ordres religieux. Cette iniquité sera-t-elle consommée, Dieu permettra-t-il que l'Eglise soit ainsi spoliée? Peut-être, car ses décrets sont impénétrables; mais l'expérience des siècles passés est là, et elle nous prouve que le bien volé n'a jamais retardé la ruine des Etats, et qu'une popularité faite avec les anathèmes de l'Eglise n'a jamais affermi un pouvoir.

— La vie du Vénérable Pie IX serait bien triste, s'il n'avait l'Espérance en un avenir meilleur et la Foi dans les promesses faites à l'Eglise. En effet, la situation que lui a faite l'inique gouvernement piémontais serait insoutenable pour tout autre qu'un saint. A tout moment un nouvel empiètement, une nouvelle spoliation, de nouvelles insultes au clergé viennent faire saigner son cœur paternel. Mais ce n'est pas tout: depuis quelque temps, des tapageurs viennent hurler des infamies et des imprécations jusque sous les fenêtres du Vatican. Voici un fait tout récent rapporté par un témoin oculaire:

"Tandis que je sortais du Vatican, j'entendis subitement des clameurs confuses qui relentissaient sous la colonnade du Bernin. Je distinguai bientôt une bande de patriotes au nombre de cinquante environ, qui, s'élançant vers les fenêtres du Vatican donnant sur la galerie d'entrée où se trouve le piquet des gardes pontificaux, vociférèrent ces cris horribles: "Mort au Pape! Mort à Antonelli! A bas les prêtres! Vive Garibaldi! Vive la république!" Comme ces hurrahs se prolongeaient, je crus que le moment était venu où le Vatican allait être pris d'assaut. En vain quelques gardes de la questure accourus..... après coup, s'efforcent-ils de faire retirer les brailleurs; ceux-ci, enhardis par leur nombre, répètent leurs cris sauvages avec plus de fureur encore et accablent d'outrages les gardes de la questure, qui, de peur d'être désarmés, se voient contraints de se réfugier dans la caserne italienne, située à l'autre extrémité de la place St.-Pierre.

"Ce premier succès redouble l'audace des sans-culottes (révolutionnaires); ils se ruent sur la caserne à la suite des gardes qui battent en retraite. Mais les municipaux et les soldats du poste accourent et font une vingtaine de prisonniers. Le reste lève le talon et parvient à se sauver.

"Je crus que la scène était close, lorsqu'une nouvelle bande plus forte que la première, arrive et se précipite à son tour vers la caserne en demandant à grands cris la libération des prisonniers. Sur le refus des gardes: "Eh bien, s'écrient-ils, puisqu'on ne veut pas que nous criions Vive Garibaldi, nous crierons, Vive Pie IX"; et toute la troupe de faire chorus. Quelques nouvelles arrestations mirent fin à la comédie sacrilège."

Ces faits et mille autres du même genre rapportés par les journaux nous montrent quelle triste position est faite à l'Auguste Prisonnier du Vatican; mais en même temps ils nous font connaître que l'heure de la rétribution est proche